



**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 OCTOBRE 2026 A 19H00**

Présents : DEFRASNE Amandine, FOUSSAT Philippe, Adjoints au Maire, JOANNON Yohann, ALLANIC Christian, D'AGRO Jean-François, DRAPÉ Magalie

Absentes excusées :

DEVARENNES Dominique donne pouvoir à JOANNON Yohann

SEYS Stéphane donne pouvoir à LEMAIRE Frank

TRAON Jeanne donne pouvoir à ALLANIC Christian

BORTOLUZZI Marion donne pouvoir à DEFRASNE Amandine

Secrétaire de séance : Mme DEFRASNE Amandine

Sous la présidence de Frank LEMAIRE, Maire.

1 : Approbation du PV du conseil municipal du 24 septembre 2026

Voté pour à l'unanimité.

2 : Délibération portant les admissions en non valeurs sur le budget de fonctionnement pour un montant de 10 139.14€ suivant l'état de présentation transmis par Madame la Comptable Public.

Voté pour à l'unanimité.

3 : Avis sur la modification des statuts Syndicat Intercommunal du Rivesaltais et de l'Agly – Retrait de la commune de Caramany de la compétence « Police Municipale Intercommunale »

10 voix POUR

1 abstention

4 : Demande d'appui technique à la pépinière Départementale pour l'aménagement de l'espace autour du platane, place de la Mairie

Voté pour à l'unanimité.

5 : Adhésion de la commune de Montalba-Le-Château au Syndicat Intercommunal du Rivesaltais et de l'Agly à compter du 1^{er} janvier 2027

Questions diverses :

- Monsieur le Maire transmet aux membres présents, le mail reçu en mairie, concernant une proposition de passage d'un camion épicerie, après discussion des membres du Conseil Municipal, il en ressort qu'un membre s'est abstenu et 10 membres se sont opposés, estimant que l'épicerie fixe et l'épicerie itinérante déjà implantées sur la commune sont suffisantes pour le nombre d'administrés.
- Monsieur le Maire présente un projet de délibération portant adhésion à une convention au service de recueil et de traitement des signalements, proposé par le Centre de Gestion 66. Cette convention permettrait aux agents de la collectivité d'accéder à un dispositif pour recueillir et traiter leurs éventuels signalements d'atteintes à leur intégrité physique, ou morale. Ce dispositif est compris dans la cotisation annuelle au Centre de Gestion 66 et n'entraîne aucun coût supplémentaire pour la commune. Avec l'accord des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire présentera ce projet de délibération pour avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion 66.
- La date du 28 novembre a été actée pour la prochaine journée citoyenne.
- Mise en place du cadeau des aînés.

Le Maire

La Secrétaire de séance